

Lettre d'inFO... FO !

N°18 – 30 décembre 2009

Mes chers(es) camarades,

Cette lettre d'information est la dernière pour l'année 2009.

Je vous souhaite à vous et vos familles une bonne et heureuse année 2010, qu'elle soit riche en revendications et en succès pour notre organisation.

AGENDA DU GD :

Les informations concernant les activités de notre groupement départemental (GD). [cliquez ici](#)

Le 12 janvier, les cadres se réuniront à Saint-Denis. (Pour la convocation me contacter)

Assemblée générale des syndicats :

- ☞ Les syndicats d'Aulnay-sous-Bois et Aubervilliers organisent leur assemblée annuelle le 12 janvier après-midi
- ☞ Le 19 janvier ce sera le syndicat de Saint-Denis (la journée)

A noter...

Le 28 janvier après-midi, la commission administrative (CA) se réunira au CIG de Pantin. Ensuite, nous sommes invités à partager la galette républicaine à l'union départementale (vers 17 h 30). **Pensez aux inscriptions.**

CRO (conseil régional d'orientation)

Deux camarades de notre département ont été désignés par la région fédérale pour siéger et représenter notre organisation au sein du CRO.

Nos camarades nous ont fait une petite présentation que vous pouvez lire. [Cliquez ici](#)

ATSEM :

FO est intervenue concernant projet de décret modifiant les modalités d'organisation des Concours pour le recrutement des ATSEM. [Cliquez ici](#)

JUGEMENT FAVORABLE DANS LE 93 :

[Cliquez ici](#)

SERVICE DES SPORTS :

Malaise dans les piscines. [Cliquez ici](#)

RGPP :

La RGPP nuit gravement... [Cliquez ici](#)

Pour finir sur une note positive, veuillez prendre connaissance de ce message de soutien. [Cliquez ici](#)

Bonne lecture...

Amitiés syndicalistes
Pascal ROBERT

AGENDA DU GD

JEUDI 17 DECEMBRE 2009

- ✓ Trésorerie réunion des membres de la commission de vérification des comptes
- ✓ Intervention auprès des syndicats pour les informer des suites de la CAP du 15 décembre
- ✓ Réunion de la commission administrative départementale au CIG de Pantin

VENDREDI 18 DECEMBRE 2009

- ✓ Trésorerie
- ✓ Rencontre des membres des bureaux (région et département) concernant la saisie de la commission de conflit (DAS 2008 attribués au syndicat de Noisy-le-Grand)

LUNDI 21 DECEMBRE 2009

- ✓ Mise à jour du calendrier prévisionnel 2010

MARDI 22 DECEMBRE 2009

- ✓ Élaboration du compte-rendu de la CA du 17 décembre 2009

MARDI 29 DECEMBRE 2009

- ✓ Préparation et organisation du bureau du 8 janvier (envoi des convocs, obj, etc...)
- ✓ Préparation et organisation du travail administratif et de la réunion des cadres du 12 janvier prochain.
- ✓ Intervention auprès des membres du bureau départemental pour annuler la réunion qui devait avoir lieu le 11 et les informer qu'elle se tiendra le 8-01-2010 à Aulnay-sous-Bois

MERCREDI 30 DECEMBRE 2009

- ✓ Élaboration de la Lettre d'inFO...FO !! n° 18
- ✓ Mise à jour du blog

Remonter au sommaire [cliquez ici](#)

C.R.O.

LA VOIX DE FO AU CRO

Le CRO, c'est le Comité Régional d'Orientation, voici ses missions :

- ✓ Emettre un avis sur la création de la délégation des services pédagogiques déconcentrés à l'échelon départemental
- ✓ Etablir au vu des plans de formation présentés par les collectivités territoriales et leurs établissements publics un rapport relatif aux besoins de formation de ces derniers ensuite transmis aux instances nationales du CNFPT
- ✓ Elaborer le programme des formations qui doivent être assurées par la délégation
- ✓ Formuler un avis sur le projet de budget et sur son exécution
- ✓ Il peut faire toute proposition en matière de formation et de pédagogie etc...

Il est formé des représentants des élus des communes affiliées au CIG première couronne, des représentants des conseils généraux, et du conseil régional, des représentants du personnel et des personnalités qualifiées (DGS).

Votre syndicat FO est représenté par :

- ✓ Bernard Capelle de la Mairie de Créteil (94)
- ✓ Clotilde Le Cornec de la Mairie de Bondy (93)
- ✓ Frédérique Leclercq de la Communauté d'Agglo de Plaine Commune (93)

Ces dernières sont membres de la section cadres FO93

Vous pouvez également aller sur : <http://focadres93.canalblog.com/>

Remonter au sommaire [cliquez ici](#)

ATSEM

PROJET DE DECRET MODIFIANT LES MODALITES D'ORGANISATION DES CONCOURS POUR LE RECRUTEMENT DES AGENTS TERRITORIAUX SPECIALISES DES ECOLES MATERNELLES.

Les modifications apportées par les projets de décret présentés résultent de la réflexion engagée par le groupe de travail « Concours » et la formation spécialisée n°2 sur la rénovation des modalités de recrutement des personnels de catégorie C de la filière médico-sociale et sur la professionnalisation des concours territoriaux.

Après avoir réformé les modalités d'accès aux cadres d'emplois des auxiliaires de puériculture et des auxiliaires de soins, cette deuxième étape constitue la traduction des travaux menés sur les modalités de recrutement des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM).

Fait

Actuellement, le cadre d'emplois des ATSEM est accessible directement en échelle 4 par un concours externe sur titres avec épreuves ouvert aux candidats titulaires du CAP Petite enfance comportant une épreuve écrite d'admissibilité (QCM) et une épreuve orale d'admission (entretien) conformément à l'article 2 du décret n° 93-398 du 18 mars 1993.

Or, constatant l'importance du nombre d'agents faisant fonction d'ATSEM sans être titulaires de leur grade, les orientations données à la réforme ont consisté à ouvrir notamment à ces agents l'accès au cadre d'emplois en introduisant un concours interne privilégiant leur expérience professionnelle et à instaurer un 3ème concours ouvert à des candidats venant du secteur privé en quête d'une nouvelle orientation professionnelle.

Dès lors, le recrutement des ATSEM s'organise de la façon suivante :

- un concours externe ouvert aux candidats titulaires du CAP Petite enfance comportant une épreuve écrite d'admissibilité et une épreuve orale d'admission. Le nombre de questions du QCM a été réduit et recentré sur l'environnement professionnel.

- un concours interne ouvert aux fonctionnaires et agents publics justifiant de deux années de service

auprès de jeunes enfants en milieu scolaire et maternel. Il comporte une seule épreuve orale d'admission consistant en un entretien privilégiant l'expérience professionnelle de l'agent.

- un troisième concours ouvert aux candidats qui ont une expérience professionnelle de quatre années auprès de très jeunes enfants. Il comporte une épreuve écrite d'admissibilité (trois à cinq questions à réponse courte) et une épreuve orale d'admission consistant en un entretien à partir de l'expérience professionnelle des candidats.

COMMENTAIRES FORCE OUVRIERE

Force Ouvrière à toujours revendiqué un assouplissement des épreuves du concours d'ATSEM au même titre que celui appliqué aux auxiliaires de puériculture et auxiliaires de soins (entretien uniquement) en effet l'épreuve écrite reposait sur un QCM qui le plus souvent n'était pas adapté au seul exercice de la profession.

Face à l'opposition constante des élus et des CDG cette réforme n'a pu aboutir (difficulté d'organiser un concours pour un nombre trop important de candidats).

Aujourd'hui le gouvernement propose afin d'assouplir les conditions de recrutement trois voies d'accès au cadre d'emploi :

- ✓ Un concours externe pour les titulaires du CAP petite enfance
- ✓ Un concours interne avec épreuve unique (expérience professionnelle de 2 ans requise)
- ✓ Mise en place du 3ème concours.

Ces nouvelles modalités de concours tentent de répondre aux besoins des agents « faisant fonction de » et qui soit à défaut de CAP soit en raison de la difficulté des épreuves échouent.

Même si notre revendication initiale n'est pas satisfaite F.O à voté pour ce texte car il offre une possibilité au plus grand nombre d'accéder plus facilement a ce cadre d'emploi sans pour autant dévaloriser les titulaires du cap petite enfance qui ont obtenus le CAP.

Remonter au sommaire [cliquez ici](#)

JUGEMENT

J'ai le plaisir de vous adresser ci-après copie du jugement entièrement favorable rendu il y a quelques jours par le TA de Cergy Pontoise et concernant un agent FO (YVINEC c/ ville de GAGNY).

Le tribunal a :

- ✓ Annulé le refus opposé à l'agent de lui allouer le chômage,
- ✓ Enjoint (ordonné) à la ville de procéder au versement de ce chômage, dans le délai de deux mois, à compter de la notification du jugement,
- ✓ Et condamné la ville à verser à l'agent la somme de 1.500 euros au titre du remboursement des frais d'avocat.

Il s'agit d'un dossier intéressant :

Le contrat de l'agent se terminait le 1er juillet et il (sous entendu l'agent) n'avait reçu de proposition de renouvellement que le 5 juillet (qu'il n'avait pu accepter).

L'interruption (de 4 jours, dont 1 week-end) dans la relation de travail caractérisant la perte involontaire d'emploi qui ouvre droit aux allocations chômage.

L'intégralité du jugement vous est transmis en pièce jointe

Remonter au sommaire [cliquez ici](#)

PISCINE

LE MINISTERE JEUNESSE ET SPORTS PREPARE UNE BOMBE A RETARDEMENT DANS LES PISCINES !

La commission des sports de la fédération des personnels des services publics et des services de santé Force Ouvrière réunie le 16 décembre 2009 au siège de la fédération a examiné avec attention l'ensemble des projets de textes soumis le 18 décembre 2009 à la commission consultative du ministère de la jeunesse et des sports.

De cette étude il ressort, que les projets ne correspondent en aucun cas aux aspirations des membres de la profession qui exercent au sein de la fonction publique territoriale, et plus particulièrement dans le secteur des activités aquatiques.

En effet, la commission ne comprend pas l'utilité du B.P.J.E.P.S spécialités aquatiques avec un accès par option non obligatoire d'un certificat de sécurité.

Si ce projet passait en l'état, nous verrions notre fonction publique, et plus spécifiquement la partie aquatique ingérable. En effet, un titulaire du B.N.S.S.A pourrait à l'avenir assurer la surveillance (donc l'ouverture) d'un bassin.

Cette hypothèse aboutirait à terme à la disparition du cadre d'emplois des éducateurs qui sont en charge de la natation (actuellement en catégorie B).

Pour ces motifs, la commission propose que le B.P.J.E.P.S soit complété de manière obligatoire par le C.S.S.M.A (Certificat de Spécialisation « Sauvetage et Sécurité en milieu aquatique »), permettant un emploi pluridisciplinaire de qualité et induisant un véritable statut vers la fonction publique territoriale.

Concernant le projet de création du D.E et D.E.S, la commission peut admettre qu'à ce niveau, puisse être recherchée une spécialisation afin de s'orienter vers la vie des associations sportives, les fédérations de natation et du ministère de la jeunesse et des sports.

Pour toutes ces raisons, les membres de la commission redemandent que soit examiné à nouveau et en détail le contenu complet des projets soumis à examen (B.P.J.E.P.S compris).

Remonter au sommaire [cliquez ici](#)

RGPP

LA RGPP EST NUE !

Le rapport du 16 décembre 2009 de la Cour des Comptes sur la fonction publique dénonce l'absence de stratégie de l'Etat et critique la « règle » imposée par le chef de l'Etat et son gouvernement du « non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite ».

Pour la CGT-FO, cette condamnation rejoint sa revendication de stopper immédiatement la révision générale des politiques publiques (RGPP) dont l'unique but est de supprimer pour supprimer les effectifs publics (et in fine pouvoir ainsi justifier un transfert des missions publiques vers le secteur privé). Chacune des réformes engagées dans chaque ministère ou établissement sous tutelle ne vise en réalité qu'à justifier et préparer les fermetures de postes dictées par la RGPP.

Une équation comptable ne peut dicter les politiques et l'organisation de l'Etat (et des collectivités territoriales comme des structures de la fonction publique hospitalière). C'est une aberration comme une atteinte aux principes de notre République, sociale, une et indivisible.

Pour la CGT-FO, il faut faire respecter les valeurs républicaines de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité. Il faut donner aux politiques publiques, les moyens et les ressources nécessaires par une fiscalité juste et égalitaire. Les services des trois versants de la Fonction Publique ainsi que les régimes de protection sociale collective doivent être préservés et consolidés. Il s'agit autant de préserver ces « protections » atténuant les effets des crises financières et économiques que de permettre d'en sortir et de générer des emplois et de la croissance.

Le gouvernement refuse d'en débattre et impose la RGPP avec ses destructions d'emplois, ses réorganisations, sa perte de sens, ses mobilités imposées, son refus de prise en compte de la situation personnelle des femmes et des hommes de la Fonction Publique aboutissant à des drames.

La CGT-FO réclame un moratoire immédiat sur les 374 mesures de l'acte I de la RGPP et s'oppose à tout nouvel acte.

La RGPP nuit grandement à notre République.

La RGPP tue.

La RGPP détruit et supprime.

La RGPP est nue car elle est nulle et non avenue.

Remonter au sommaire [cliquez ici](#)

SOUTIEN

Bonsoir a toute l'équipe du 93...

Je reçois et suit avec attention vos actions et vos évolutions...

Je prends aussi note de certaines informations qui nous correspondent aussi dans nos lieux de travail...

Je suis très fier de vos actions et envieux même de votre fougue suivi de résultats et surtout du réveil syndical que vous apportez autour de vous !

Je pense (et cela n engage que moi) que l'époque est de batailler vite et fort car devant nous s'installe la déstructuration du service public ...

Continuer ainsi ; nous relayons votre exemple qui motive ceux qui pensent que tout est perdu d avance...

Merci aussi au document transmis tant sur les (OPH ou Police Municipale ou ASVP) ...

J'aimerais retrouver la liste des points présentés au ministère pour obtenir un statut aux ASVP...

Cela me semble essentiel pour une reconnaissance de leur fonction et une passerelle intéressante pour évoluer en police municipale ...

Les maires devraient entendre ces propositions et les relayer plus haut, étant eux les employeurs directs de ces agents et trouver une solution a un recrutement si difficile ...

PASSER DE BONNES FETES DE FIN D ANNEE ET VEILLEZ A CONSERVER CETTE FORCE DANS LA SOLIDARITE LES UNS AUX AUTRES...

TRES AMICALEMENT ...

FO JOINVILLE 94

Un grand merci pour ces encouragements...

Remonter au sommaire [cliquez ici](#)

